

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2023

DOSSIER N° 12

BUDGET FONCIER - COMPTE ADMINISTRATIF 2022**CONTEXTE**

Le compte administratif est le document de synthèse budgétaire établi en fin d'exercice par l'ordonnateur à partir de sa comptabilité. Le Président y expose les résultats de l'exécution budgétaire. Par application de l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire approuve, par son vote, le compte administratif qui lui est présenté annuellement par le Président, au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant.

Les informations que contient le compte administratif sont par ailleurs concordantes avec celles présentées par le comptable public dans le cadre de son compte de gestion.

Ce budget a été créé en fin d'année 2019.

Les grandes masses de l'exécution du budget pour 2022 sont les suivantes :

+ Recettes de fonctionnement	- €
- Dépenses de fonctionnement	- €
+ Reprise du résultat 2021	- €
= TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €
- Dépenses d'investissement	- €
- Dépenses d'investissement (restes à réaliser 2022)	2 130 930,00 €
+ Recettes d'investissement	- €
+ Recettes d'investissement (restes à réaliser 2022)	2 352 355,30 €
+ Reprise du résultat d'investissement 2021	- 178 663,65 €
= TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	42 761,65 €
= RESULTAT DE L'EXERCICE	42 761,65 €

Le résultat de l'exercice 2022 du budget foncier s'établit ainsi à 42 761,65 €.

La note suivante détaille les différents postes de l'exécution budgétaire 2022.



1. La section de fonctionnement

1.1. Les dépenses et recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement n'enregistre aucune écriture.

2. La section d'investissement

2.1. Les dépenses d'investissement

	Voté 2022	CA 2022	Restes à réaliser
Acquisitions foncières	2 542,8 k€	0,0 k€	2 130,9 k€
Remboursement de capital emprunt	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€
TOTAL DEPENSES RELLES INV.	2 542,8 k€	0,0 k€	2 130,9 k€

Les restes à réaliser concernent l'opération de Jossigny.

2.2. Les recettes d'investissement

	Voté 2022 (dont RAR)	CA 2022	Restes à réaliser
Cessions de parcelles *	0,0 k€	0,0 k€	2 352,4 k€
Emprunt	2 500,0 k€	0,0 k€	0,0 k€
Subvention	221,4 k€	0,0 k€	0,0 k€
TOTAL RECETTES RELLES INV.	2 721,4 k€	0,0 k€	2 352,4 k€

* Les écritures de cession sont inscrites au chapitre 024 au BP puis enregistrées au chapitre 040 au CA

Les restes à réaliser concernent l'opération de Jossigny.

AVIS PREALABLE DU BUREAU :

Le bureau a émis un avis favorable unanime lors de sa séance du 20 mars 2023.

NATURE DE LA DÉLIBÉRATION

Il est proposé au conseil communautaire de :

- ❖ **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- ❖ **VOTER** et **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ❖ **APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget foncier et ses annexes.

PIECE(S) JOINTE(S)

Annexe 12 - CA_2022_FONC.pdf ,